Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260602-D2026_050-DE

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2026-050

Séance du 2 juin 2026

Date de convocation : 26/05/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Le deux juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN.

Présents : IRRIEN Joseph, LASCAULT Sophie, LE GALL Lionel, SALIOU Jean-Paul, CORONER Pierre, CABIOCH Yvon, LE MENN Catherine, DISEZ Estelle, COUPE Philippe, DISEZ Alexandre, PUIL Carine, LE SQUIN Sandy, FEAT Alicia.

Absents ayant donné pouvoir : CHOQUER Laëtitia à Jean-Paul SALIOU

Mme PUIL Carine a été élue secrétaire de séance

Tableau annuel des emplois

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique,

Vu la délibération D2024-033 du 5 juin 2024 relative à l'approbation annuelle du tableau des emplois,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que le poste de secrétaire générale est pourvu depuis le 28/10/2024, Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des emplois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1er juillet 2026 comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260602-D2026_050-DE

Service	Emploi	Grade Minimum	Grade Maximum	Possibilité de pourvoir l'emploi par un non titulaire	Postes pourvus	Poste vacants	Durée temps de travail
Administratif	Secrétaire générale de mairie	Adjoint administratif 1er grade	Rédacteur principal 1ère classe 3ème grade	OUI	1	0	TC
	Secrétaire d'accueil polyvalente Mairie/Poste	Adjoint administratif 2ème classe C1	Adjoint administratif principal 1ère classe C3	OUI	1	0	TC
	Secrétaire Comptable RH	Adjoint administratif 2ème classe C1	Adjoint administratif principal 1ère classe C3	OUI	1	0	TNC
Techniques	Agent d'entretien de la voirie, des espaces verts et maintenance technique des bâtiments	Adjoint technique 2ème classe C1	Adjoint technique principal 1ère classe C3	OUI	3	0	TC
	ATSEM	Adjoint technique 2ème classe C1	Adjoint technique principal 1ère classe C3	OUI	2	0	TC
	Cantinière	Adjoint technique 2ème classe C1	Adjoint technique principal 1ère classe C3	OUI	2	0	TC

Fait à Garlan, le 02/06/2026

Carine PUIL
Secrétaire de séance

Joseph IRRIEN
Maire

MAIRIE de GARLAN 29610 GARLAN

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.